



## Caisse de grève des travailleur-euses du secteur associatif !

38 570 salarié.e.s de l'associatif en Haute Garonne :  
Et si on se mobilisait toutes et tous ?

### **À quoi sert la caisse de grève ?**

L'objectif est que l'argent ne soit pas un frein à la grève pour les salarié.e.s les plus précaires de l'associatif dont l'employeur décide qu'il n'y a pas de maintien de salaire en cas de grève des salarié.e.s (il est possible de faire une demande de maintien de salaire à son employeur pour les jours de grève).

Le gouvernement n'abandonnera cette réforme, que si nous créons un rapport de force dans la durée. L'idée de la caisse de grève est d'aider les personnes financièrement afin que la grève puisse s'inscrire dans une temporalité longue.

### **Qui peut solliciter la caisse de grève ?**

La caisse de grève est à destination de tous les travailleur-euses d'une association qui ont été en grève et ont subi une perte de salaire.

### **Comment fonctionne la caisse de grève ?**

On propose un montant global de 40€ par journée de grève effectuée par personne, dans la mesure où la caisse en a les capacités. L'argent sera remis en main propre à chaque personne qui en aura fait la demande.

**Comment faire la demande ?** Les demandes sont à faire par mail ([caissegreveasso31@riseup.net](mailto:caissegreveasso31@riseup.net)). Nous nous engageons à répartir l'argent récolté et à le donner les semaines suivantes : Semaine du 13 mars, Semaine du 3 avril . . . En cas de besoin urgent n'hésitez pas à nous le faire savoir dans votre mail de demande.

**Comment remplir la caisse de grève ?** Via une cagnotte en ligne ou les stands/actions dédiées : [https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/caisse- de- greve-pour-les-salarie-e-s-des-asso](https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/caisse-de- greve-pour-les-salarie-e-s-des-asso)

*Caisse organisée par l'AG des associations 31, avec le soutien d'Asso-Solidaires*



## Caisse de grève des travailleur-euses du secteur associatif !

38 570 salarié.e.s de l'associatif en Haute Garonne :  
Et si on se mobilisait toutes et tous ?

### **À quoi sert la caisse de grève ?**

L'objectif est que l'argent ne soit pas un frein à la grève pour les salarié.e.s les plus précaires de l'associatif dont l'employeur décide qu'il n'y a pas de maintien de salaire en cas de grève des salarié.e.s (il est possible de faire une demande de maintien de salaire à son employeur pour les jours de grève).

Le gouvernement n'abandonnera cette réforme, que si nous créons un rapport de force dans la durée. L'idée de la caisse de grève est d'aider les personnes financièrement afin que la grève puisse s'inscrire dans une temporalité longue.

### **Qui peut solliciter la caisse de grève ?**

La caisse de grève est à destination de tous les travailleur-euses d'une association qui ont été en grève et ont subi une perte de salaire.

### **Comment fonctionne la caisse de grève ?**

On propose un montant global de 40€ par journée de grève effectuée par personne, dans la mesure où la caisse en a les capacités. L'argent sera remis en main propre à chaque personne qui en aura fait la demande.

**Comment faire la demande ?** Les demandes sont à faire par mail ([caissegreveasso31@riseup.net](mailto:caissegreveasso31@riseup.net)). Nous nous engageons à répartir l'argent récolté et à le donner les semaines suivantes : Semaine du 13 mars, Semaine du 3 avril . . . En cas de besoin urgent n'hésitez pas à nous le faire savoir dans votre mail de demande.

**Comment remplir la caisse de grève ?** Via une cagnotte en ligne ou les stands/actions dédiées : [https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/caisse- de- greve-pour-les-salarie-e-s-des-asso](https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/caisse-de- greve-pour-les-salarie-e-s-des-asso)

*Caisse organisée par l'AG des associations 31, avec le soutien d'Asso-Solidaires*